



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Areva

Question écrite n° 12492

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Amiable attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la stratégie d'Areva T et mp;D en France. Areva T et mp;D est une filiale de l'entreprise publique Areva, spécialisée dans la transmission et la distribution d'électricité. Elle compte quinze sites répartis sur le territoire français. Avec les futures implantations d'Areva à l'étranger et l'essor de l'énergie nucléaire au niveau mondial, Areva T et mp;D a de fortes perspectives de développement. Fin septembre 2007, le carnet de commandes de l'entreprise s'établit à 4 237 millions d'euros, en progression de 23,9 % par rapport à l'année dernière. L'exemple de la fabrication des transformateurs de mesure est significatif. La direction d'Areva T et mp;D vient d'annoncer la fermeture, pour 2008, d'une usine fabricant ces produits dans la ville de Montrouge, alors qu'elle a acquis en 2006 le groupe allemand Ritz, qui opère dans le même secteur d'activité. Elle s'interroge sur le bien-fondé d'un arrêt de cette fabrication en France alors que le groupe la développe à l'étranger. Cette politique d'implantation ne s'arrêtera pas là. Un responsable d'Areva T et mp;D a déclaré que la bonne santé financière du groupe lui permettait « d'envisager des acquisitions dans le monde entier » et ajoutait qu'une quinzaine de projets étaient à l'étude. La direction des ressources humaines vient en outre d'annoncer le recrutement de 10 000 personnes, dont seulement 2 500 en France. Actuellement, la politique d'investissement d'Areva T et mp;D dans les usines françaises est faible et n'est pas à la hauteur de ses moyens. Alors que cette entreprise est l'un des fleurons de notre économie et qu'elle réalise des profits considérables, elle investit massivement à l'étranger sans privilégier la modernisation et le développement de ses unités en France. Elle lui demande quelles mesures comptent prendre l'État pour remédier à ces fermetures.

Texte de la réponse

Le pôle transmission et distribution (T&D) d'Areva, qui représente environ un tiers du chiffre d'affaires du groupe, produit, installe et maintient des équipements et des systèmes pour les marchés de la moyenne et haute tension. Ce pôle a été acquis début 2004 auprès d'Alstom qui, au vu de ses besoins financiers de l'époque, considérait que la transmission et la distribution d'électricité ne figuraient pas dans son cœur de métier, et n'avait pas les moyens de mener le plan de restructuration jugé nécessaire. En effet, la rentabilité de cette activité décroissait, avec une marge opérationnelle quasi nulle en 2003. À l'inverse, Areva estimait que cette activité, très internationalisée et intervenant dans un secteur fortement concurrentiel au plan mondial, pouvait être complémentaire de ses activités nucléaires. Dès l'intégration de ces activités en 2004, Areva a mis en place un nouveau management et élaboré un plan de restructuration qui s'est articulé autour de quatre principaux leviers : optimisation des achats, amélioration des processus, redéploiement de l'outil industriel et une meilleure gestion des produits et services. Le redéploiement industriel est justifié par l'évolution des marchés de T&D pour s'adapter au développement soutenu des réseaux dans les pays émergents (Inde, Chine) et la nécessité, en Europe, de réorganiser et recentrer les unités de production sur leurs métiers pour accroître l'efficacité industrielle du pôle, avec les investissements nécessaires pour assurer leur pérennité et en faire des centres d'excellence. Par exemple, Areva a annoncé en novembre dernier un investissement de plus de 20 millions d'euros pour accroître la capacité de son site d'Aix-les-Bains, qui s'accompagne d'un plan de recrutement

important (120 nouveaux recrutements prévus en 2008 sur un effectif d'aujourd'hui 700 salariés, dont 300 ont été recrutés au cours des 3 dernières années). À l'inverse, certaines activités, pour lesquelles il n'a pas été possible de rétablir une situation profitable et pour lesquelles les perspectives de développement de T&D n'apportaient pas de solution, ont été ou doivent être arrêtées (site de Montrouge, comme cela a été le cas du site de Saint-Ouen) ou cédées (par exemple une unité de transformateurs aux États-Unis, etc.). Ces mesures ont été mises en oeuvre avec le souci de trouver des solutions de reclassement pour tous les salariés concernés, en priorité dans le groupe, et ceci dans le cadre d'une approche négociée avec les partenaires sociaux. À Montrouge, où travaillent un peu moins de 100 employés, un plan d'actions a été mis en oeuvre dès 2000 pour améliorer la rentabilité du site et réduire ses coûts, mais ces efforts se sont révélés insuffisants pour en assurer la rentabilité économique. En effet, l'évolution du marché (notamment la baisse du volume et le développement de plusieurs concurrents en France), le maintien ou les baisses des prix mondiaux malgré une forte hausse du coût des matières premières, le caractère trop étroit du marché accessible au site de Montrouge pour garantir un volume d'activité suffisant à couvrir ses coûts, ont conduit Areva à décider de la fermeture de l'usine. Celle-ci n'est pas liée au rachat de la société allemande Ritz par T&D, qui intervient principalement sur les marchés allemands, scandinaves et d'Europe centrale (avec des produits spécifiques et des positions très solides), T&D Montrouge intervenant essentiellement en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Asie centrale et au Moyen-Orient. La direction de l'entreprise a déjà annoncé qu'une solution de reclassement en interne sera proposée à chaque salarié et qu'en cas de refus une offre supplémentaire sera également proposée en externe. De la même façon, sur le site de Saint-Ouen, plus de 90 % des salariés concernés ont été reclassés, notamment au sein de T&D. Les négociations sont en cours entre le personnel de l'usine et la direction d'Areva, et le Gouvernement, dont l'intervention a participé à restaurer un climat de confiance entre les parties et à la reprise des négociations, souhaite que celles-ci trouvent rapidement un accord sur un plan de sauvegarde de l'emploi équilibré, permettant un retour à l'emploi pour l'ensemble des salariés dont le poste est supprimé suite à la fermeture de l'usine. Le Gouvernement se tient quotidiennement informé de l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Amiable](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12492

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 février 2008

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7756

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1652